

BACCALAUREAT GENERAL

SESSION 2016

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

SERIE ES

Spécialité

DUREE DE L'EPREUVE : 4 heures + 1 heure - COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation, s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 10/13 à 11/13.
- Economie approfondie, pages numérotées de 12/13 à 13/13.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte 3 documents.

Quels peuvent-être les effets des conflits sociaux sur le changement social ?

DOCUMENT 1

Souhait de changement dans l'organisation de la société des 18-29 ans de 1981 à 2008, et des 30 ans et plus en 2008 (en %)

Changement social	1981	1990	2008	2008 30 ans et plus
Il faut changer radicalement toute l'organisation de notre société par une action révolutionnaire	11	6	24	14
Il faut améliorer petit à petit notre société par des réformes	66	66	65	68
Il faut défendre courageusement notre société actuelle contre tous les changements	15	23	10	16
Ne sait pas / sans réponse	8	5	1	2

Source : Observatoire de la jeunesse, 2010.

DOCUMENT 2

Quelles sont exactement les revendications des taxis [...] ? Explications.

Les premiers concurrents des taxis sont les VTC [véhicules de tourisme avec chauffeur], une activité réglementée avec des chauffeurs qui ont suivi 250 heures de formation et ont une carte professionnelle délivrée par la préfecture. [...]

Le client, qui a trouvé son chauffeur grâce à la géolocalisation, se fait conduire sur la base d'un tarif établi en fonction de la gamme du véhicule et des heures de prise en charge, ou de l'encombrement du trafic.

Autant de différence avec les taxis, dont le système de réservation est différent, qui ont une obligation légale de calculer les prix en fonction de la distance parcourue ou du temps passé, selon un barème officiel établi par arrêté préfectoral. [...]

Parmi les arguments des taxis autour de la « concurrence déloyale » du VTC, il y a la question des licences.

Les taxis sont une profession réglementée : on ne peut l'exercer sans obtenir un certificat de capacité professionnelle, délivré par les préfectures après un examen et des heures de formation. [...]

Mais surtout, la profession de taxi est soumise, depuis bien longtemps, à un *numerus clausus* : la préfecture ne délivre qu'au compte-gouttes les licences permettant d'effectuer ce métier. [...]

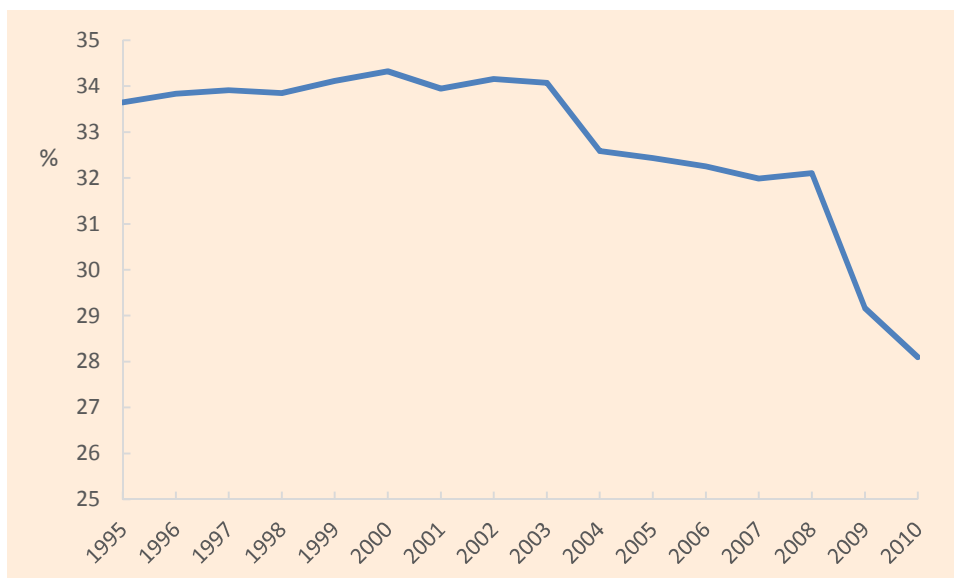
La pratique est donc désormais celle du rachat d'une licence existante à un autre chauffeur qui s'en sépare. Or, ces licences peuvent coûter très cher : [...] en Ile-de-France, les prix oscillent entre 100 000 euros pour une ville de banlieue et 200 000 euros, voire plus, pour Paris.

L'investissement de départ est donc important. D'autant plus qu'il y a eu durant des années une spéculation sur ces licences, dont les prix ont grimpé. Un VTC, pour sa part, n'a pas cet investissement de départ à réaliser pour se lancer, un véhicule suffit.

Source : « Pourquoi les taxis manifestent-ils ? », Samuel LAURENT, *www.lemonde.fr*, juin 2015.

DOCUMENT 3

Évolution des écarts de revenu salarial entre les hommes et les femmes



Lecture : en 2010, les femmes travaillant dans le secteur privé ont perçu un revenu salarial inférieur de 28 % à celui des hommes.

Source : D'après INSEE, 2012.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Montrez que l'appartenance à l'Union économique et monétaire impose des contraintes en matière de politique budgétaire. (3 points)
2. Vous montrerez à l'aide de deux exemples comment les pouvoirs publics luttent contre les discriminations. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document, puis vous mettrez en évidence les caractéristiques de l'emploi.

Statut et type de contrat selon l'âge et le sexe en 2013 en %

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble
Non salariés	2,5	10,2	16,0	7,7	14,5	11,2
Salariés	97,5	89,8	84,0	92,3	85,5	88,8
<i>Dont :</i>						
<i>Intérimaires</i>	5,9	2,0	0,8	1,2	2,7	2,0
<i>Apprentis</i>	18,1	0,2	0,8	1,2	1,9	1,6
<i>Contrats à durée déterminée¹</i>	28,3	7,7	4,3	10,4	6,6	8,4
<i>Contrats à durée indéterminée²</i>	45,2	79,8	78,9	79,5	74,3	76,8
Ensemble des emplois	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs en milliers	2 079	16 426	7 258	12 341	13 423	25 764

Lecture : en moyenne en 2013, 7,7 % des femmes ayant un emploi sont non-salariées.

¹ Y compris les emplois aidés.

² Y compris les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : D'après l'INSEE, enquête Emploi 2013.

Note : la somme en colonne peut ne pas correspondre au total en fonction des arrondis.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte 3 documents.

Sujet : A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le progrès technique est facteur de croissance.

DOCUMENT 1

Aujourd'hui que l'économie mondiale connaît une crise économique majeure, l'innovation apparaît comme un levier essentiel pour sortir d'une spirale déflationniste et d'une tendance à l'intensification de la concurrence par les prix. Elle constitue un moteur positif pour relancer la consommation et le renouvellement des produits et services, tout en donnant au grand public une autre vision de l'activité des entreprises. La vision médiatique de l'économie évoque bien souvent une lutte désespérée et vouée à l'échec des entreprises pour réduire les coûts et les prix. L'innovation réussie apparaît au contraire comme un moyen de sortir de cette logique centrée sur les coûts pour stimuler la consommation des particuliers et renouveler les équipements des entreprises. Elle pourrait réconcilier les Français avec leurs entreprises, d'autant qu'elle porte à la fois sur de nouveaux objets et services à consommer avec plaisir, mais aussi sur de nouvelles manières de travailler qui peuvent rendre le travail plus intéressant ou plus facile. Dans le premier volet, l'innovation peut relancer l'envie de renouveler des biens et des services. Sur le second aspect, il s'agit de valoriser l'innovation organisationnelle et de processus comme source d'amélioration du quotidien des employés. Un de nos interlocuteurs soulignait à cet égard qu'il repérait la présence d'une innovation dans une entreprise à l'apparition de nouveaux métiers. Comme le soulignait un dirigeant [...] que nous avons rencontré, « c'est en temps de crise qu'il faut investir dans l'innovation, pour préparer la sortie de crise mais aussi parce que l'innovation exige du temps ». En effet, les investissements dans l'innovation doivent être contra-cycliques¹, c'est-à-dire qu'il faut dépenser davantage lorsque la situation économique est peu propice pour contribuer à relancer la croissance.

Source : « Pour une nouvelle vision de l'innovation », Rapports publics, www.ladocumentationfrançaise.fr, 2008.

¹ Se dit d'une politique qui suit une tendance inverse à celle des cycles de croissance.

DOCUMENT 2

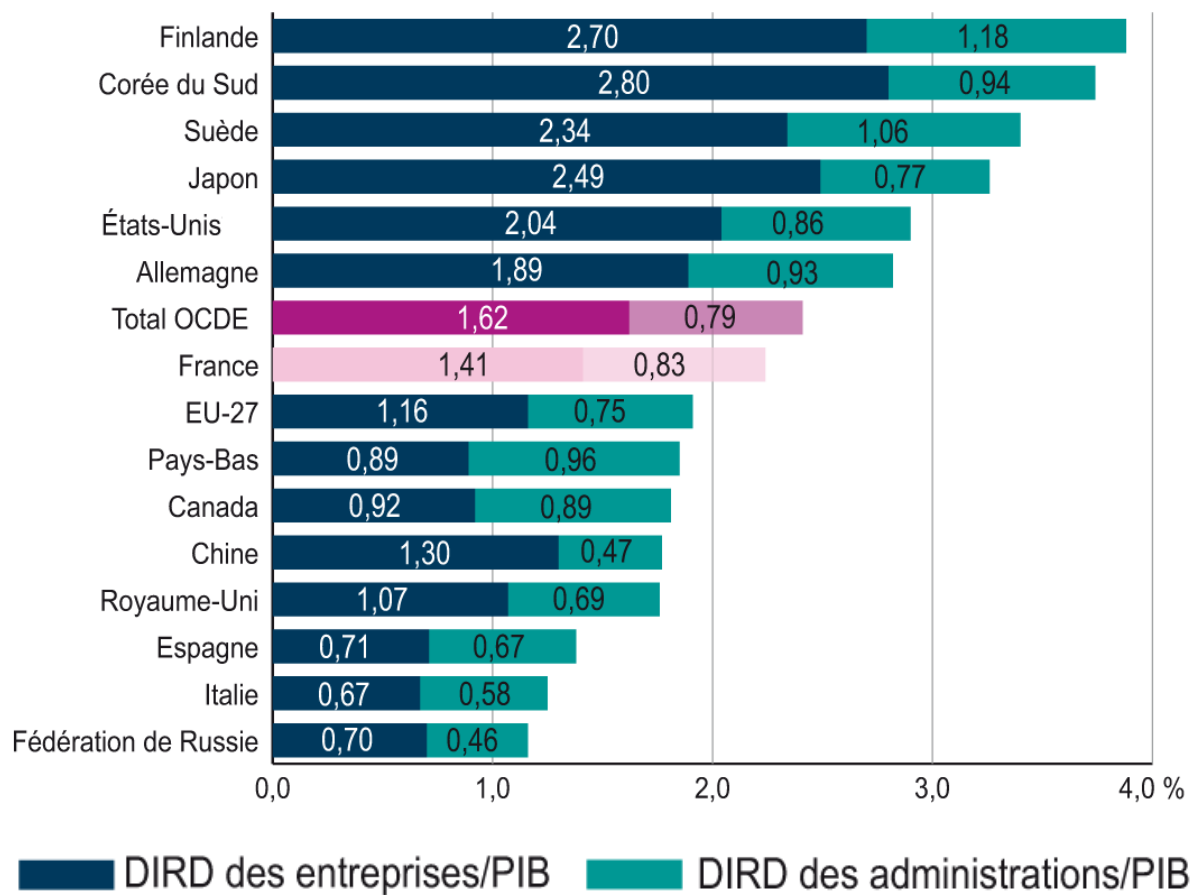
Taux de croissance annuels moyens du PIB réel et contributions de la Productivité Globale des Facteurs (PGF, en % et en points) de 1990 à 2005

	Croissance effective	PGF de long terme
France	1,8	1,2
Zone euro	2,0	1,0
États-Unis	2,9	2,0
Japon	1,6	1,8

Source : d'après Bulletin de la Banque de France n°155, Novembre 2006.

DOCUMENT 3

Dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) en 2010¹ (en pourcentage du PIB)



Source : OCDE, 2012.

¹ Données 2009 pour les Etats-Unis et l'OCDE.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte 1 document.

Sujet : Comparez le régime politique présidentiel et le régime politique parlementaire

DOCUMENT

La principale caractéristique [du régime parlementaire] réside dans la nécessité pour le Gouvernement de disposer de la confiance de la majorité parlementaire : il est donc responsable devant elle et doit remettre sa démission s'il ne dispose plus d'une majorité.

Pour cette raison, l'exécutif est dissocié entre le chef de l'État et le Gouvernement. (...) Le chef du Gouvernement et ses ministres assument la conduite de la politique nationale sous le contrôle des assemblées parlementaires : l'autorité et la responsabilité politiques sont ainsi étroitement liées. (...)

Le fonctionnement du régime parlementaire implique une étroite collaboration entre le Gouvernement et les assemblées. Les membres du Gouvernement, qui le plus souvent sont choisis parmi les parlementaires, ont accès aux assemblées. Le Gouvernement dispose par ailleurs de l'initiative législative et participe à l'élaboration de la loi.

Compte tenu des risques de blocage pouvant résulter de la mise en cause de la responsabilité du Gouvernement ou de la perte de confiance dans l'une des chambres, un pouvoir de dissolution est reconnu au chef de l'État ou au chef de Gouvernement. (...)

Mis en œuvre par les États-Unis en 1787, le régime présidentiel se caractérise par une stricte séparation des pouvoirs : le pouvoir législatif a le monopole de l'initiative et la pleine maîtrise de la procédure législative ; le pouvoir exécutif, qui dispose d'une légitimité fondée sur le suffrage universel, ne peut être renversé ; le pouvoir judiciaire dispose de larges prérogatives. La principale caractéristique du régime présidentiel réside dans le mode de désignation du chef de l'État, élu au suffrage universel direct ou indirect. Le président jouit ainsi d'une forte légitimité qui fonde les larges pouvoirs dont il dispose. Il a le pouvoir de nommer et de révoquer les ministres et a autorité sur eux. L'exécutif relevant du seul président, celui-ci est à la fois chef de l'État et chef du Gouvernement. Sa responsabilité politique ne peut être mise en cause par les assemblées, mais, réciproquement, il dispose de peu de moyens de contrainte à leur égard. En effet, il ne peut pas les dissoudre et dispose seulement d'un droit de veto sur les textes législatifs qui ne lui conviennent pas.

Source : www.vie-publique.fr, 2015.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Comment expliquer l'abstention électorale ?

DOCUMENT

Les jours d'élections, le niveau de l'abstention est fébrilement attendu et constitue un préalable à tout commentaire. Comme un baromètre, il est un indicateur du climat de l'opinion, du lien entre les citoyens et leur représentation politique, et plus largement de l'état de santé du système démocratique. Son augmentation régulière au fil des élections depuis une vingtaine d'années en France comme dans nombre de pays européens interpelle analystes, commentateurs et acteurs de la vie politique. Sur la scène électorale française, si l'on compare le début des années 2000 aux années 1970, elle progresse quels que soient les scrutins. [...]

L'analyse de l'abstention ne peut s'en tenir à des explications simples ou à des causalités univoques¹. Et bien que certaines logiques sociales, politiques ou institutionnelles aient été mises à jour, elles ne peuvent suffire à elles seules à expliquer ce type de comportement. Les abstentionnistes ne constituent pas un bloc homogène ni d'un point de vue sociologique ni d'un point de vue politique. L'abstention doit être interprétée à partir de multiples dimensions d'analyse, prenant en compte des paramètres contextuels et individuels, relevant à la fois de la sphère collective et sociale et de la sphère personnelle et privée.

À en croire les théories économiques et consuméristes du vote, au vu des bénéfices escomptés, l'électeur aurait toutes les bonnes raisons de s'abstenir plutôt que de voter. Et l'on aurait moins à s'interroger sur les défaillances de la participation électorale que sur les motivations de l'acte de voter. [...]

Les raisons de s'abstenir sont multiples et se combinent souvent entre elles. Elles relèvent de logiques à la fois collectives et individuelles. Il faudrait ainsi pouvoir départager les facteurs institutionnels - mode de scrutin, type d'élection ou encore calendrier électoral - et les facteurs structurels renvoyant aux caractéristiques sociologiques des individus - niveau d'études, type d'intégration sociale, critères socio-démographiques - pour se faire une idée claire de ce qui a pu fixer le niveau de l'abstention à une élection donnée. Il faudrait aussi pouvoir mettre au jour les facteurs à proprement parler politiques, directement liés aux circonstances et au contexte de telle ou telle élection - compétition entre les candidats, rôle des campagnes, positionnement des partis, nature des enjeux de l'élection -, pour apprécier toute la portée qu'ils peuvent avoir sur la décision de rester en dehors du choix électoral.

Le plus souvent, ce sont les effets entrecroisés et cumulés de toutes ces circonstances qui participent à la dynamique de l'abstention, et il reste très difficile de les démêler.

Source : « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », Anne MUXEL, *Pouvoirs* n°120, 2006.

¹ qui ne s'exercent que dans un seul sens.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie
--

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Vous montrerez que des barrières à l'entrée peuvent être à l'origine d'un pouvoir de marché.

DOCUMENT

On observe des externalités de réseau chaque fois qu'un individu bénéficie de l'accroissement du nombre des personnes qui participent au réseau. Un téléphone ne sert pas à grand-chose s'il n'y a personne à l'autre bout du fil pour vous répondre. Plus il y a d'abonnés au téléphone, plus la valeur des services que celui-ci apporte est grande.

Supposons qu'il y ait deux réseaux différents de téléphone et qu'ils ne soient pas interconnectés. Un nouveau souscripteur, lorsqu'il décide du choix de son réseau a plus de chances de retenir celui qui compte le plus grand nombre d'utilisateurs. Par conséquent, une entreprise qui est leader dès le départ renforcera sa domination au cours du temps. Il sera difficile à un nouvel entrant de progresser. Le leader pourra alors exercer son pouvoir de monopole en pratiquant un prix très supérieur à ses coûts de production et sans se préoccuper des clients que l'arrivée d'un nouvel entrant pourrait lui faire perdre.

L'État peut limiter les possibilités qu'a l'entreprise dominante d'abuser de son pouvoir de monopole en imposant des restrictions, en insistant par exemple sur l'obligation pour le réseau dominant de permettre à un nouvel entrant de s'interconnecter, de sorte que les clients des nouveaux réseaux puissent parler aux clients du réseau dominant. Cependant, dans la pratique, l'État risque d'avoir des difficultés à faire respecter les restrictions qu'il a édictées. Par exemple, l'entreprise dominante peut fournir une interconnexion de faible qualité et en faire porter la responsabilité au nouvel entrant.

Source : *Principes d'Economie moderne*, Joseph STIGLITZ, Carl WALSH, Jean-Dominique LAFAY, 2007.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Comment peut-on limiter l'instabilité financière ?

DOCUMENT

Les objectifs que doit poursuivre le nouveau système de régulation de la finance sont clairs : assurer le financement de la croissance et de l'emploi ; garantir la sécurité de l'épargne ; améliorer la résilience¹ des institutions financières aux chocs ; limiter et contrôler les risques et l'instabilité financière. Pour cela, il faut agir sur deux fronts.

Sur le plan mondial, une architecture de supervision financière intégrée doit émerger autour de deux piliers. D'un côté, les grands pôles de la mondialisation réunis au sein du G20² qui doit être recentré autour de la gestion de l'instabilité financière qui a fait, à l'origine, le succès des sommets de Washington et de Londres. De l'autre, le réseau des agences spécialisées composé du Fonds monétaire international, du Conseil de stabilité en charge des établissements systémiques, et surtout des grandes banques centrales qui doivent être reconnues comme le pivot du contrôle et de la supervision.

Sur le plan microéconomique, les priorités doivent aller au renforcement progressif des fonds propres des banques [...], à la limitation de la taille des établissements et à une concurrence effective, à la séparation des activités de crédit et de marché, au durcissement de la responsabilité civile et pénale des dirigeants et des administrateurs. Parallèlement, la régulation ne doit pas se cantonner aux banques mais inclure toutes les entités qui participent à l'intermédiation financière et au crédit, sauf à créer un système bancaire clandestin comparable au mécanisme des subprimes³, avec de gros de risques systémiques cachés et de nouvelles bulles.

Il est donc essentiel d'établir et de faire respecter le principe selon lequel tout marché, institution ou produit financiers, doit être soumis à régulation.

Source : « De l'urgence de réguler la finance », Nicolas BAVEREZ, *Le Monde*, 2012.

¹ résilience : la capacité d'un système à absorber une perturbation, à se réorganiser, et à continuer de fonctionner de la même manière qu'avant la survenance de cette perturbation.

² G20 : groupe composé des plus grandes puissances économiques mondiales.

³ subprimes : crédits immobiliers à risques accordés à des ménages américains peu solvables.